

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024
Version 13.0. Remplace la version: 12.0

Page 1 / 18

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entrepr

1.1 Identificateur de produit

Arcanol MULTI2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Lubrifiant

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Schaeffler Technologies AG & Co. KG
Georg-Schäfer-Str. 30
97421 Schweinfurt / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0)9721 91 - 0
Site internet www.schaeffler.com

Secteur informatif

Informations techniques support.is@schaeffler.com

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)

Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024	Page 2 / 18
Version 13.0. Remplace la version: 12.0	

2.2 Éléments d'étiquetage

	Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).
Pictogrammes de danger	Aucun
Mention d'avertissement	Aucun
Mentions de danger	Aucun
Conseils de prudence	Aucun
Caractéristique particulière	EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande. Contient: Acides naphténiqes, sels de zinc. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Dangers pour l'environnement	Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.
Autres dangers	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

- 3.1 Substances
- Non applicable

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024	Page 3 / 18
Version 13.0. Remplace la version: 12.0	

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - < 2.5	Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)
	CAS: 4259-15-8, EINECS/ELINCS: 224-235-5, Reg-No.: 01-2119493635-27-XXXX
	GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Chronic 2: H411
	SCL [%]: >50 - 100: Eye Dam. 1: H318
0 - < 1	Acides naphténiques, sels de zinc
	CAS: 12001-85-3, EINECS/ELINCS: 234-409-2, Reg-No.: 01-2120783834-41-XXXX
	GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 - Skin Sens. 1B: H317 - Aquatic Chronic 2: H411

Commentaire relatif aux composants	Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16. contient 3 % poids/poids de DMSO-extract (pour les huiles minérales)
------------------------------------	--

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Non indispensable sous des conditions normales. Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024 Version 13.0. Remplace la version: 12.0	Page 4 / 18
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie	

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Dioxyde de carbone.
Eau pulvérisée.
Produits extincteurs en poudre.
Mousse.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
--

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.
Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024
Version 13.0. Remplace la version: 12.0

Page 5 / 18

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024	Page 6 / 18
Version 13.0. Remplace la version: 12.0	
RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle	

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

DNEL

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6,6 mg/m³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 9,6 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,67 mg/m³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 4,8 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,19 mg/kg bw/day
Acides naphténiqes, sels de zinc, CAS: 12001-85-3
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1.18 mg/m³ (AF=75)
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 3.3 mg/kg bw/d (AF=30)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 1.7 mg/kg bw/d (AF=60)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0.17 ng/kg bw/d (AF=60)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0.29 mg/m³ (AF=150)

PNEC

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
Eau douce, 4 µg/L
Eau de mer, 4,6 µg/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 3,8 mg/l
Sol, 0,062 mg/kg soil dw
Ingestion (alimentaire), 8,33 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 0,032 mg/kg dw
Sédiment (Eau douce), 0,322 mg/kg dw
Acides naphténiqes, sels de zinc, CAS: 12001-85-3
Eau douce, 0.004 mg/L (AF= 1000)
Eau de mer, 0 mg/L (AF= 10000)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 689.7 µg/L (AF= 1)
Sédiment (Eau douce), 0.015 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 0.002 mg/kg dw
Sol, 0.001 mg/kg dw

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024	Page 7 / 18
Version 13.0. Remplace la version: 12.0	

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA. A noter une limite générale pour brouillard d'huile.
Protection des yeux	lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. En cas d'immersion: > 0,12 mm; NBR: Caoutchouc-acrylonitrile-butadiène, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	vêtement de protection léger
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire	Non indispensable sous des conditions normales.
Risques thermiques	Aucun
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024 Version 13.0. Remplace la version: 12.0	Page 8 / 18
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques	

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	pâteux
Couleur	beige
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	> 250°C/ 482°F
Point d' éclair [°C]	> 93
Inflammabilité	Combustible Pas facilement inflammable.
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm³]	ca. 0,9 (DIN 51757) (20 °C / 68,0 °F)
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non applicable
Viscosité cinématique	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	non applicable
Point de fusion [°C]	> 180/356°F
Température d'auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	> 200
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2 Autres informations

Aucun

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024
Version 13.0. Remplace la version: 12.0

Page 9 / 18

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.
Possibilité de dégagement de vapeurs toxiques par chauffage à température supérieure à la température de décomposition.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort
Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024	Page 10 / 18
Version 13.0. Remplace la version: 12.0	
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques	

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg bw
Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
LD50, oral, rat, 3100 mg/kg bw
Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

Produit
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg bw
Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
LD50, dermique, lapin, 5000 mg/kg bw

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
La substance CAS 4259-15-8 non diluée est un irritant, tandis que la formulation de 50 % dans l'huile minérale n'est pas un irritant.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3
œil, irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3
dermique, aucun effet nocif observé, keine schädliche Wirkung beobachtet,

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024	Page 11 / 18
Version 13.0. Remplace la version: 12.0	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	Substance
	Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3
	dermique, sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	Substance
	Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
	NOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé
	Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3
	NOAEL, oral, rat, 89,7 mg/kg bw/day

Mutagénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	Substance
	Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3
	in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024	Page 12 / 18
Version 13.0. Remplace la version: 12.0	

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Autres informations Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit
LL0, poisson, 10 - 100 mg/l
Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
EL50, (48h), Daphnia magna, 75 mg/l (OECD 202)
NOEC, (21d), Daphnia magna, 0,4 mg/l (OECD 211)
LL50, (96h), Rainbow trout, 4,4 mg/l
ErL50, (72h), Scenedesmus subspicatus, 410 mg/l (OECD 201)
EbL50, (72h), Scenedesmus subspicatus, 240 mg/l (OECD 201)
Acides naphténiqes, sels de zinc, CAS: 12001-85-3
EC50, (72h), Algae, 4 mg/L
EL50, (48h), Daphnia magna, 35 mg/L
LL50, (96h), poisson, 100 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Le produit remonte à la surface de l'eau (des eaux usées). Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration.
Biodégradabilité	CAS 4259-15-8: < 5%, 27d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble dans l'eau.

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024 Version 13.0. Remplace la version: 12.0	Page 13 / 18
--	--------------

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.
La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.
Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

120112*

Emballage non nettoyé

Catalogue européen des déchets (recommandé)

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.
150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
150102
150104

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024 Version 13.0. Remplace la version: 12.0	Page 14 / 18
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport	

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024	Page 15 / 18
Version 13.0. Remplace la version: 12.0	

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024 Version 13.0. Remplace la version: 12.0	Page 16 / 18
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation	

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit contient $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75 Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2024)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Non
- VOC (2010/75/CE)	< 3 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024

Page 17 / 18

Version 13.0. Remplace la version: 12.0

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 EL50 = Median effective loading
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 EmS = Emergency Schedules
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 IVIS = In vitro irritation score
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 LL50 = Median lethal loading
 LQ = Limited Quantities
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Arcanol MULTI2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 26.09.2024, Révision 26.09.2024	Page 18 / 18
Version 13.0. Remplace la version: 12.0	

Positions modifiées 1.3, 2.3, 3.2, 8.1, 9.1, 11.1, 11.2, 12.6, 15.1, 16.2, 16.3